

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 19 octobre 2020** à compter de **15 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 266 000 \$
 - 2.2 Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 266 000 \$
- 3. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 3.1 Mandat à Monsieur David Leslie pour la réalisation du carnet de santé du Pavillon des arts et de la culture de Coaticook pour un montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables
- 4. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 4.1 Octroi d'une commandite de 500 \$ au Motel Restaurant la Place pour le projet de Village illuminé
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

20-10-35604

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 20-10-35604

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

20-10-35605

2.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 266 000 \$

RÉSOLUTION 20-10-35605

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Coaticook souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 266 000 \$ qui sera réalisé le 3 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Montant
29-191 (2018)	1 109 240 \$
29-191 (2018)	3 156 760 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 29-191 (2018), la Ville de Coaticook souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 3 mai et le 3 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES VERTS SOMMETS DE L'ESTRIE
155, RUE CHILD
COATICOOK, QC
J1A 2B4

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Coaticook, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 29-191 (2018) soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-10-35606

- 2.2 **RÉSOLUTION D'ADJUDICATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 266 000 \$**

RÉSOLUTION 20-10-35606

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 29-191 (2018), la Ville de Coaticook souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, daté du 3 novembre 2020, au montant de 4 266 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

186 000 \$	0,60000 %	2021
189 000 \$	0,70000 %	2022
192 000 \$	0,75000 %	2023
194 000 \$	0,80000 %	2024
3 505 000 \$	0,90000 %	2025

Prix : 98,66200 Coût réel : 1,18753 %

2 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

186 000 \$	0,50000 %	2021
189 000 \$	0,60000 %	2022
192 000 \$	0,70000 %	2023
194 000 \$	0,80000 %	2024
3 505 000 \$	0,90000 %	2025

Prix : 98,61100 Coût réel : 1,19468 %

3 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

186 000 \$	0,50000 %	2021
189 000 \$	0,60000 %	2022
192 000 \$	0,75000 %	2023
194 000 \$	0,80000 %	2024
3 505 000 \$	0,90000 %	2025

Prix : 98,57520 Coût réel : 1,20437 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU:

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que l'émission d'obligations au montant de 4 266 000 \$ de la Ville de Coaticook soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;
- Que demande soit faite à ce) derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

« Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

- Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SERVICES EXTÉRIEURS

20-10-35607

- 3.1 MANDAT À MONSIEUR DAVID LESLIE POUR LA RÉALISATION DU CARNET DE SANTÉ DU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK POUR UN MONTANT DE 4 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 20-10-35607

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook aimerait obtenir un carnet de santé du Pavillon des arts et de la culture de Coaticook afin de connaître l'état des lieux ;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services de David Leslie, architecte, au montant de maximal de 4 500 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation dudit carnet;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de mandater David Leslie, architecte, pour un montant maximal de 4 500 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation du carnet de santé du Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, le tout tel qu'il est décrit dans leur offre de services du 16 octobre 2020 et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-920-09-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET CONSEIL

20-10-35608

- 4.1 OCTROI D'UNE COMMANDITE DE 500 \$ AU MOTEL RESTAURANT LA PLACE POUR LE PROJET DE VILLAGE ILLUMINÉ

RÉSOLUTION 20-10-35608

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2020 des montants afin de répondre aux demandes de divers organismes ;

CONSIDÉRANT que le Motel Restaurant la Place a fait une demande pour un projet de Village illuminé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer une commandite de 500 \$ au Motel Restaurant la Place pour le projet de Village illuminé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

20-10-35609

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 20-10-35609

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la
APPUYÉ PAR la

RÉSOLU que la séance soit close à 15 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière